

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE D'OFFWILLER



ARRÊTÉ
RÉGLEMENTANT DES COUPURES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Arrêté n° 2 PERM 2023

Le Maire de la commune d'Offwiller,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2542-2 et s. relatifs à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage ;

Vu le Code civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement ;

Vu la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 novembre 2022 relative à la politique en matière de réduction et de suppression de l'éclairage public ;

Vu l'avis rendu par le Conseil municipal en date du 7 juillet 2023 ;

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité ;

Considérant qu'à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

ARRÊTE

Article 1

À compter du 10 juillet 2023, et à titre permanent, l'éclairage public sur le périmètre de la commune d'Offwiller sera totalement interrompu de 23h à 5h30.

Article 2

Le Maire de la commune d'Offwiller est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Il sera adressé copie pour information et suite à donner à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Haguenau-Wissembourg ;
- Monsieur le Directeur du service d'incendie et de secours du Bas-Rhin ;
- Monsieur le Président de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Niederbronn-les-Bains/Reichshoffen ;
- Monsieur le Lieutenant de l'Unité Territoriale - Centre de secours d'Ingwiller ;
- Monsieur le Directeur du groupe Électricité de Strasbourg.

Offwiller, le 10 juillet 2023,

Le Maire, Patrice Hilt

